



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC
DATES DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2016

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière, de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 08 décembre 2015, le Conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 468-12-15, le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2016.

Les séances ordinaires auront lieu le deuxième mardi de chaque mois à savoir les 12 janvier, 09 février, 08 mars, 12 avril, 10 mai, 14 juin, 12 juillet, 09 août, 13 septembre, 11 octobre, 08 novembre et 13 décembre.

Cette résolution peut être consultée au bureau de la Ville situé au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et 13h à 17h et le vendredi de 7h30 à 12h et sur son site internet à l'adresse suivante : www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE QUINZE.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de la Ville le 18 décembre 2015 et en publiant une copie dans le journal « *Le Mirabel* » édition du 18 décembre 2015.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce ____ décembre 2015.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca